

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_068

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 06/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Robert BOS ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Adrien COLOMB (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Madame Cécile SAVY () représentée par Monsieur Robert BOS (), Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur René CLUZEL () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC ()

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Adrien COLOMB () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Dissimulation des Réseaux à Lacan - Participation communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement au **Lieu-dit LACAN - Tranche 1**, il semble opportun de traiter les réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Il cède la parole à au premier adjoint et quitte la salle car il se trouve directement intéressé dans cette affaire.

Monsieur le premier adjoint indique que M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux a été saisi. Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération mais la participation de la collectivité est nécessaire.

- Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Lieu-dit LACAN - Tranche 1

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024

Date de réception de l'AR: 13/12/2024

012-211202551-DE\_2024\_068-DE

A G E D I

DE\_2024\_068

est estimé à **56 016,11 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **16 804,83 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise GMES SPIE CityNetworks - SLA titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

- Le projet est estimé **14 841.86 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit

**7 420,93 € Euros**, auxquels s'ajoutent les frais de câblage Orange estimés à **6 580.00 € Euros**, en intégralité à votre charge, car il n'y a pas d'appuis communs.

- Le montant total de votre participation pour le réseau télécommunication sera de **14 000,93 € Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

**Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.**

- En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. La commune a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public. Le projet est estimé à **7 163,01 € Euros H.T.**

La participation de la commune sera de **7 163,01 € Euros H.T.**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,**

**le Conseil à l'unanimité :**

**DECIDE**

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024

Date de reception de l'AR: 13/12/2024

012-211202551-DE\_2024\_068-DE

A G E D I

DE\_2024\_068

sur le montant des factures définitives.

**PRECISE que des études d'enfouissement seront demandées et réalisées pour les villages de La Bastide et Carcenac ;**

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Robert BOS ()  
Président de séance



Monsieur Adrien COLOMB ()  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 13/12/2024

Date de reception de l'AR: 13/12/2024

012-211202551-DE\_2024\_068-DE

A G E D I

DE\_2024\_068

